



## Délibération 2019-055 du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 juin 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD - C. DUMORTIER - J. LECERF - D. LEVESQUE - V. HERMANT - G. WATSON - N. BOUBET - F. LETURCQ - M. GORGUET - N. CARON.

MM. B. ROUSERE - L. GABRELLE – Y. BONNERRE – J. MAURER - G. BOURY - Ph. GORGUET - B. BRONNIART - P. COLLE - J.N. MENAGE - M. FOULON - H. COPIN - L. DE LE VALLEE – M. FLAHAUT - L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ - G. TRANNIN - D. DELEPLACE - J. VASSEUR - M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – Ch. HEMAR - J.L. CANDAT – H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,  
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,  
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme V. HERMANT, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,  
M. Y. BONNERRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE,  
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,  
Mr P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND,

Objet : Statuts - Intérêt communautaire - Contractualisation avec le Département – Travaux de sécurisation cimetière anglais de Serre-les-Puisieux.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire la démarche de contractualisation initiée par le Département du Pas de Calais avec les territoires du département représentés par chaque intercommunalité. Cette démarche s'est traduite par un diagnostic partagé permettant de déterminer des axes communs de politique partenariale pour lesquels le département est prêt à soutenir l'action de chaque territoire. Un premier projet a été d'ores et déjà identifié et concerne les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de sports Escoffier à Bapaume.

D'autres projets portés par le territoire sont appelés à intégrer « au fil de l'eau » le contrat, dès lors qu'ils s'inscriront dans les champs d'action contractualisés et donneront lieu à engagement avant la fin de la période contractuelle fixée à l'horizon 2021.

A ce titre, Monsieur le Président présente le projet d'aménagement de la voie communale n°2 et chemin rural du Bois desservant plusieurs lieux de mémoire à Puisieux, au hameau de Serreles-Puisieux qui entre dans une politique de sécurisation des lieux de mémoire très présents sur le territoire communautaire. Monsieur le Président rappelle que lors des cérémonies commémoratives de l'an passé, un très grave accident s'était produit sur ce site. L'objectif de cette opération vise à mettre en sécurité en dehors de la chaussée sur une aire de stationnement aménagée les véhicules visiteurs et à permettre ensuite aux visiteurs y compris à mobilité réduite d'accéder aux sites mémoriels du Luke's Copse CWGC, du Sheffield Memorial Park, du Queen's CWGC, du Serre Road n°3 CWGC dans des conditions optimales de sécurité tout en partageant l'usage agricole de chemins desservant également des parcelles agricoles.

Monsieur le Président détaille les travaux à entreprendre qui concernent le renforcement des chemins d'accès et leur traitement par un enduit bicouche permettant une circulation plus aisée des piétons par mauvais temps, la gestion et le renforcement des aires de stationnement existantes pour mettre en sécurité les véhicules visiteurs légers et lourds (bus) en favorisant leur stationnement hors voies de circulation. Un accord a été trouvé avec un propriétaire et un exploitant pour partager une plateforme agricole permettant l'extension de la zone de stationnement.

Monsieur le Président dresse le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes	4 800,00	Département	11 200,00
Travaux	51 200,00	CC du Sud Artois	44 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>56 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 000,00</b>

Monsieur le Président indique également que des communes du Royaume-Uni, ainsi que des visiteurs anglophones réunis en association, pourraient participer au montage financier de ce projet en contribuant au financement des travaux. Les panneaux de signalisation seraient déplacés par le Commonwealth.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-d'approuver l'intérêt communautaire des travaux à réaliser au titre de la compétence voirie communautaire ;

-d'approuver l'inscription de ce projet au titre des actions soutenues par le département du Pas de Calais dans le cadre de la contractualisation initiée entre le Département et l'intercommunalité en avril 2019 ;

-d'approuver le programme de travaux envisagé et son plan de financement prévisionnel ;

de solliciter le soutien du Conseil Départemental au titre de la contractualisation à hauteur de 20 % des dépenses éligibles ;

-de solliciter du service instructeur départemental l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude des dossiers de demande de subvention ;

-de prévoir les crédits nécessaires pour l'aménagement du chemin rural du Bois et d'une aire de stationnement le long de la voie communale n°2 dans le cadre du budget supplémentaire 2019 ;

-d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 11 juin 2019 et transmission  
en Préfecture du Pas de Calais.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

